

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 429

17 février 2015

SOMMAIRE

"2ID S.A. (investissement International & Développement)"	20547	L'Hakim S.à r.l.	20546
ACCM SA	20546	L-press S.à r.l.	20546
ACCM SA	20546	Lumesse Brands S.à r.l.	20553
Agenotec Group S.à r.l.	20592	LuxCachers a.s.b.l.	20557
Avouillons Finance S.à r.l.	20586	Mare Giallo S.à r.l.	20546
Axis Group S.A.	20588	Milura S.A.	20548
Barclays BCLI no. 1 S.à r.l.	20549	Newcombe House Investment S.à r.l.	20548
Bellefontaine Properties S.à r.l.	20592	Petro Shipping S.A.	20549
Cabinet Fiscal Dolci S. à r.l.	20552	Prokids	20549
Dahlias Patrimonium S.A.	20552	Redevco Asian Investments S.A.	20580
DB STG Lux 5 S.à r.l.	20568	Rock Ridge RE 19	20552
Delta Investissements S.A.	20585	Rodalvic	20567
Director S.à r.l.	20552	Sant Topco Holdings I S.à r.l.	20582
Everfin Holding S.A.	20550	Savrou SPF, S.A.	20551
Global Consulting S.à r.l.	20551	Silves Associates	20592
Golden Tulip Holdings S.à r.l.	20567	Sounion Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial	20579
Immeuble 5 S.à r.l.	20555	TAYABOL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial	20560
Immo-Consult Luxembourg Sàrl	20566	Travelplace S.A.	20547
I.T.I.C.-International Technologies Investments Company Holding S.A. - SPF	20549	Update consulting S.A.	20591
JLF Holding	20561	Varfor Holding S.A.	20590
Kaltes S.A.	20550	VF Enterprises S.à r.l.	20547
KH II Estates 205 S.à r.l.	20550	VF Global Investments S.à r.l.	20548
Kinsei S.A.	20550	Vivalto Home	20547
Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l. ..	20551		

L-press S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 615.000,00.**Siège social: L-1221 Luxembourg, 169, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 120.588.

Les comptes annuels au 30/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009046/10.

(150009868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

L'Hakim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-4734 Pétange, 14, rue Aloyse Kayse.
R.C.S. Luxembourg B 191.592.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009047/10.

(150010193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

ACCM SA, Société Anonyme.Siège social: L-5852 Hesperange, 4, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 159.727.

Les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2015009449/11.

(150010764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

ACCM SA, Société Anonyme.Siège social: L-5852 Hesperange, 4, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 159.727.

Les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2013.

Référence de publication: 2015009450/11.

(150010765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Mare Giallo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 164.737.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015009106/12.

(150009984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Travelplace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 177.465.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009337/9.

(150009709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Vivalto Home, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 146.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009377/9.

(150010186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

"2ID S.A. (investissement International & Développement)", Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 145.084.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2014

L'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

le mandat d'administrateur de M. Sylvain Bonnet, né à Bischwiller (France), le 13 novembre 1963, demeurant à F-57155 Marly, 38, Clos des Lilas, est renouvelé pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009393/12.

(150009653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

VF Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.722.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 145.047.

Suite aux résolutions écrites des associés en date du 13 janvier 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

Démission du gérant de catégorie A suivant à compter du 13 janvier 2015:

Madame Stéphanie Jung-Schut, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Nomination du gérant de catégorie A suivant à compter du 13 janvier 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice S. Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, gérant de catégorie A;
- Monsieur Fabrice S. Rota, gérant de catégorie A;
- Monsieur Ryan K. Smith, gérant de catégorie B;
- Monsieur Patrick J.P. Willems, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Entreprises S.à r.l.

Fabrice S. Rota

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2015009367/24.

(150010383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Newcombe House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 155.367.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Janvier 2015.

Newcombe House Investment S.à r.l.

Rachel Hafedh

Gérant

Référence de publication: 2015009157/14.

(150009970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Milura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 130.116.

EXTRAIT

En date du 24 décembre 2014, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Galina Incorporated de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet au 24 décembre 2014;

- D'accepter la nomination de Viscomte S.à r.l. avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, numéro RCS B 164.981 en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet au 24 décembre 2014, et pour une durée limitée jusqu'à l'année 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 janvier 2014.

Référence de publication: 2015009141/16.

(150010013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

VF Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 145.045.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 13 janvier 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

Démission du gérant de catégorie A suivant à compter du 13 janvier 2015:

Madame Stéphanie Jung-Schut, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Nomination du gérant de catégorie A suivant à compter du 13 janvier 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice S. Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, gérant de catégorie A;

- Monsieur Fabrice S. Rota, gérant de catégorie A;

- Monsieur Ryan K. Smith, gérant de catégorie B;

- Monsieur Patrick J.P. Willems, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Global Investments S.à r.l.

Fabrice S. Rota

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2015009368/24.

(150010381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Prokids, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 28, rue Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 107.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ces comptes rectifiés remplacent les comptes annuels au 31.12.2013 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 15/01/2015 sous la référence L150008882
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009204/12.

(150010308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Petro Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 165.624.

Auszug aus dem Bericht des Verwaltungsrates vom 18. Dezember 2014 an die Aktionäre und an den Aufsichtskommissar

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig die Ernennung als Depositar FIDUCIAIRE MOSELLAN SARL, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B120014 mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015009199/13.

(150010327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Barclays BCLI no. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 164.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015006952/14.

(150008197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

I.T.I.C.-International Technologies Investments Company Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 95.770.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 15 janvier 2015 que:

- SG AUDIT S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 75.908, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée dépositaire des actions au porteur de I.T.I.C. - International Technologies Investments Company Holding S.A. - SPF, conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015008982/15.

(150010246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Kinsei S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 180.079.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 19 décembre 2014 que la société FIDUCENTER S.A, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015009040/13.

(150010222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Everfin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 21.111.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 07 janvier 2015:

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Pour EVERFIN HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2015007926/13.

(150009043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Kaltes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.892.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015009031/14.

(150010224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

KH II Estates 205 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 179.847.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 28 novembre 2014, qui ont acceptées:

- la démission de M Cliff Langford de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 1^{er} décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janv. 15.

Mandataire

Référence de publication: 2015009034/14.

(150009569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Savrou SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 159.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAVROU SPF, S.A.
Société Anonyme - Société de gestion de patrimoine familial
Signatures

Référence de publication: 2015008422/12.

(150009440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Global Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 16, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 177.998.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution adoptée par l'actionnaire unique le 19 décembre 2014:

- que depuis le 1^{er} janvier 2015, le siège social de la société a été transféré du 8, rue Beaumont L-1219 Luxembourg vers le 16, rue Hollerich L-1740 Luxembourg

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour extrait conforme
Natacha Hainaux

Référence de publication: 2015007983/14.

(150009194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 390.518.209,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.224.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 janvier 2015 que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet au 30 décembre 2014, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société:

- Madame Myriam Radi, née le 3 juin 1972 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Eduardo Emilio Couceiro, né le 8 janvier 1968 à Buenos Aires, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Mark A. Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Jeanne R. Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Madame Myriam Radi, prénommée,

- Monsieur Eduardo Emilio Couceiro, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 janvier 2015.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2015008119/28.

(150009287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Director S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 95.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008831/9.

(150010586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Dahlis Patrimonium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 131.901.

Les comptes annuels du 01.01.2013 au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009645/11.

(150011320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Cabinet Fiscal Dolci S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4423 Soleuvre, 52, rue des Sorbiers.
R.C.S. Luxembourg B 108.039.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 16 janvier 2015.

CABINET FISCAL DOLCI S.A.R.L.
L-4423 SOLEUVRE

Référence de publication: 2015009574/12.

(150010651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Rock Ridge RE 19, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.245.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 22 décembre 2014 a décidé:

1 d'accepter la démission de Lewis SCHWARTZ en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat,
2 de nommer James DOUGHERTY, né le 27 février 1976 à Rahway, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 100, West Putnam Avenue, 06830 Greenwich, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une période indéfinie avec effet immédiat.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

James Dougherty, gérant de catégorie A;
Nicholas A.G. Butt, gérant de catégorie A;
Christoph Tschepe, gérant de catégorie B;
Julien Goffin, gérant de catégorie B; et
Pierre Beissel, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rock Ridge RE 19 S.à r.l.

Référence de publication: 2015008356/22.

(150008430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Lumesse Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.003.

In the year two thousand and fourteen, on the twelve day of December,
before Maître Marc Loesch, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Lumesse Holdings S.à r.l. a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 152 063 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, residing professionally in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of Lumesse Holdings S.à r.l. by virtue of a proxy under private seal given on 10 December 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Lumesse Brands S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 30 July 2010, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155 003. The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 10 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1532 of 11 July 2011.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
2. To appoint the liquidator
3. To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator
4. Miscellaneous

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint HgCapital (Luxembourg) S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under the number B 135907 as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for recession; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour de décembre,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Lumesse Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152 063 (la "Société").

représentée aux fins des présentes par Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privée donnée le 10 décembre 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Lumesse Brands S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 003. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte notarié en date du 10 mai 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1532 en date du 11 juillet 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
4. Divers.

A requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer HgCapital (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.907, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en questions.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité a représenté la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, a des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée. Avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément a la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers les tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses noms, prénoms usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Bertomeu-Savalle, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 décembre 2014. REM/2014/2866. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008148/125.

(150009094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Immeuble 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.040.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on eighteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DEVNOS INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company established under the laws of Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B number 116.983, having its registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, hereafter named the «Sole Shareholder»,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 décembre in Luxembourg, which proxy after have been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, has requested the notary to state as follows:

- That the société à responsabilité limitée IMMEUBLE 5 S.à r.l., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B number 169.040, with registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Hereafter named the «Company», has been constituted on May 25th 2012 according to a deed received by the undersigned notary, published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations No 1569 on June 22nd 2012. The Articles of the Company have no been amended yet.

- That the share capital of the Company is established at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- That the Company is a Sole Shareholder company;

- That the Company's activities have ceased;

- That the Sole Shareholder decides to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- In that respect, the here represented Sole Shareholder appoints its self as liquidator of the Company and who in this capacity requests the notary to authenticate his declarations (i) that all the liabilities of the Company have been paid and (ii) that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned pursuant to a liquidation report attached to the present deed; furthermore he declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Shareholder irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above, all the liabilities of the Company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;
- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Mr. Eric GILSON, professionally residing at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, acting as «Auditor to the Liquidation»;
- That the liquidation of the Company is done and finalised;
- That full discharge is granted to the Company's managers and to the Auditor to the Liquidation for their respective duties;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the Company's former registered office in Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in french / suit la traduction française

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 116.983, et ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163, ci-après dénommé l'«Associé Unique».

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 décembre 2014 donnée à Luxembourg, laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société à responsabilité limitée IMMEUBLE 5 S.à r.l., enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 169.040, établie et ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Ci-après nommée la «Société» a été constituée le 25 mai 2012 aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1569 du 22 juin 2012. Les statuts n'ont pas encore été modifié depuis.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) divisé en douze mille cinq cents parts sociales (12.500) d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune;
- Que la Société est une société à Associé Unique;
- Que l'activité de la Société a cessé;
- Que l'Associé Unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- A cet effet, l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentaire d'acter qu'il déclare que (i) tout le passif de la Société est réglé et que (ii) le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné suivant rapport de liquidation joint en annexe; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;
- Que l'actif restant a été payé à l'Associé Unique;
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Eric Gilson, domicile professionnellement au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, désignée "Commissaire à la Liquidation" par l'Associé Unique de la Société;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants et au Commissaire à la Liquidation de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au Luxembourg;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62904. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008072/103.

(150008381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

LuxCachers a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg F 10.237.

— STATUTS

Entre les soussignés suivants:

1. Yves Jadin, indépendant, demeurant à L-3443 Dudelange, 23, rue de la Chapelle, de nationalité luxembourgeoise;
 2. Jacques Schuler, fonctionnaire, demeurant à L-6240 Graulinger, 10, rue Marscherwald, de nationalité luxembourgeoise;
 3. Alain Ferdinand Camille Wester, salarié, demeurant à L-5762 Hassel, 22, rue de Syren, de nationalité luxembourgeoise;
 4. Costantino Palluca (dit Carlo), employé CFL, demeurant à L-3504 Dudelange, 28, rue Pierre Krier, de nationalité luxembourgeoise;
 5. Isabelle Da Silva Ries, indépendante et salarié, demeurant à L-6240 Graulinger, 10, rue Marscherwald, de nationalité luxembourgeoise;
 6. Christian Kruchten, fonctionnaire, demeurant à L-7670 Reuland, 30, um Beschelchen, de nationalité luxembourgeoise;
 7. Claude Rischard, salarié, demeurant à L-4940 Bascharage, 173a, avenue de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
 8. Tom Schroeder, ingénieur industriel, demeurant à L-3531 Dudelange, 31 rue du Nord, de nationalité luxembourgeoise;
 9. Pascal Poull, fonctionnaire communal, demeurant à L-4445 Belvaux, 21, rue Albert Einstein, de nationalité luxembourgeoise;
 10. Tom Scheuer, étudiant, demeurant à L-3453 Dudelange, 16, am Boujel, de nationalité luxembourgeoise;
 11. Victor Klees, fonctionnaire, demeurant à L-9244 Diekirch, 49, rue de l'Hôpital, de nationalité luxembourgeoise;
 12. Isabelle Schmit, mère au foyer, demeurant à L-9244 Diekirch, 49, rue de l'Hôpital, de nationalité luxembourgeoise;
- il a été convenu de créer une association sans but lucratif, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Dénomination et Siège

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif est dénommée LuxCachers a.s.b.l.

Art. 2. Le siège social est établi à 20 rue Mathias Cungs, L-3446 Dudelange

Objet et Durée

Art. 3. L'association a pour objet d'exercer et de promouvoir la pratique du jeu de Géocaching et de faciliter à ses membres la participation aux différents événements.

Art. 4. L'association est neutre du point de vue philosophique, confessionnel et politique. Elle est constituée pour une durée illimitée.

Membres

Art. 5. Le nombre de membres de l'association est illimité, sans cependant pouvoir être inférieur à trois.

Art. 6. Sont admissibles comme membres associés, désignés comme "membres" dans les présents statuts, à condition d'être agréées par le Conseil d'administration, toutes autres personnes qui en auront manifesté la volonté et qui se seront déclarées déterminées à observer les présents statuts.

Art. 7. Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission. Est considéré comme démissionnaire tout associé ayant refusé de payer la cotisation annuelle ou ayant omis de la payer dans les 12 mois après qu'elle lui aura été réclamée.

La qualité de membre se perd encore par l'exclusion. Celle-ci ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les seuls cas suivants:

- lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlement intérieur de l'association;
- lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnels, soit à la considération ou à l'honneur d'un autre membre, soit à la considération de l'association.

Le conseil d'administration pourra, pour les mêmes raisons, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses voix, prononcer, avec effet immédiat, la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin, dès que l'assemblée générale aura eu l'occasion de se prononcer sur l'exclusion de ce membre.

Un membre démissionnaire ou exclus n'aura aucun droit sur le fonds social et ne pourra réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 8. Sont admissibles comme "membres d'honneur" toutes personnes qui en manifestent la volonté, à condition qu'elles soient agréées par le conseil d'administration et remplissent les conditions que celui-ci fixera à leur admission. Les membres d'honneur n'exerceront aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés.

Cotisations

Art. 9. La cotisation annuelle, payable avant le 31 janvier, est fixée par l'assemblée générale annuelle. Elle ne peut dépasser le montant de 20,- EUR (vingt euros), nombre indice 100. Aucune autre contribution financière ne pourra être exigée des membres de l'association.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à fixer une cotisation réduite pour certains membres.

Administration de l'association

Art. 11. L'association est administrée par un Conseil d'administration composé au minimum de trois administrateurs. Le conseil d'administration comprendra un président, éventuellement un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un ou plusieurs suppléants.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour un terme de deux ans, jusqu'à la prochaine assemblée. Toutefois, ils sont librement révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les membres restants continuent à former le Conseil d'administration. Si, en raison de la vacance, le nombre des administrateurs tombe en dessous de trois, le Conseil d'administration aura le droit de coopter un membre. Le mandat de ce membre coopté expirera de plein droit au moment de la prochaine assemblée générale.

Art. 12. Le président du Conseil d'administration et les administrateurs de l'association sont élus par vote secret par l'assemblée générale.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du secrétaire ou sur demande écrite, adressée au président, de deux administrateurs. Il ne peut délibérer que si au moins la moitié des administrateurs sont présents. Les administrateurs ne peuvent pas se faire représenter.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions seront remplies par le vice-président et, à défaut, par le secrétaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents. Les administrateurs qui s'abstiennent ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité. Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération n'ont pas le droit de voter. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Il est tenu par les soins du secrétaire un registre des réunions du conseil d'administration. Dans ce registre sont inscrits les noms des administrateurs présents, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises lors de chaque réunion. La signature du secrétaire est contresignée par le président après approbation du compte rendu lors de la prochaine réunion.

Art. 14. Le conseil d'administration a tous pouvoirs pour assurer le bon fonctionnement de l'association. Il est habilité à prendre toutes les décisions qui ne sont pas du ressort des assemblées générales.

Le président représente officiellement l'association. Il signe, conjointement avec le secrétaire tous les actes, arrêtés ou délibérations.

Le secrétaire est chargé des écritures de l'association.

Le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité, du recouvrement des cotisations et du contrôle et de la mise à jour des listes d'affiliation. Il dressera également le bilan des comptes de l'année d'exercice social écoulée et le soumet aux fins d'analyse aux commissaires aux comptes, au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale.

En général, les signatures conjointes du président et du secrétaire engagent valablement l'association.

En cas d'empêchement du président, la signature du vice-président est requise.

En cas d'empêchement du secrétaire, la signature du vice-président est requise.

En cas d'empêchement du président et du secrétaire, les signatures du vice-président et du trésorier, le dernier remplissant dans ce cas précis la fonction de secrétaire f.f. sont requises.

Assemblée Générale

Art. 15. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- la modification des statuts;
- l'élection du président, la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- l'approbation annuelle des comptes et des budgets ainsi que la décharge à donner au trésorier de l'association;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre de l'association.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra chaque année au cours du premier trimestre de l'année civile. Outre l'allocution du président, son ordre du jour comprendra le rapport du secrétaire sur les activités de l'exercice écoulé, un rapport du trésorier sur la situation financière, le rapport des réviseurs de caisse, la fixation de la cotisation annuelle, les élections et la rubrique "divers".

Deux réviseurs de caisse sont désignés par l'assemblée générale; leur fonction est incompatible à la fonction d'administrateur de l'association.

Art. 17. Le Conseil d'administration convoque une assemblée générale extraordinaire à tout moment où il l'estime nécessaire.

Une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée par le conseil d'administration, et ce endéans les deux mois, lorsqu'un cinquième des membres en aura formulé la demande.

Art. 18. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 19. Les membres qui veulent faire convoquer une assemblée générale ou proposer une question à l'ordre du jour de l'assemblée, doivent soumettre au président du conseil d'administration une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du président du conseil d'administration quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

Art. 20. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité de deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour les soumettre au vote.

Art. 21. Tous les membres doivent être convoqués soit par lettre simple à la poste, soit par courrier électronique, au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

Art. 22. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre, muni d'une procuration écrite. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre.

Art. 23. Tous les membres ont droit à une voix dans les assemblées générales. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf dans les cas où la loi, les présents statuts ou un règlement d'ordre intérieur en décident autrement. Toutes les résolutions prises par les assemblées générales seront consignées par le secrétaire dans un registre que tout membre peut consulter sur simple demande.

Art. 24. L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents. Cependant, elle ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est indiqué dans l'ordre du jour et si l'assemblée réunit aux moins les deux tiers des membres. Aucune modification des statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion; il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Mode de règlement des comptes

Art. 25. L'exercice social dure du 1^{er} janvier au 31 décembre. Par dérogation à ce principe, le premier exercice prendra cours au 1^{er} janvier 2015 et se terminera au 31 décembre 2015.

Disposition finale

Art. 26. Toute modification aux statuts et dans la composition des organes de l'association, sera publiée conformément à la législation en vigueur.

Art. 27. Toutes les questions non réglées par les présents statuts ou le règlement d'ordre intérieur de l'association sont régies par les dispositions de la loi sur les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 28. Les modifications aux statuts ainsi qu'une éventuelle dissolution de la société se feront conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

En cas de dissolution, les liquidateurs seront désignés par l'assemblée générale qui aura décidé la dissolution.

L'actif net sera affecté à l'office social de la commune de Dudelange.

Une fusion avec une autre société Geocaching n'est cependant pas considérée comme dissolution aux termes de cet article.

Sur ce, les fondateurs, plus amplement désignés ci-dessus, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Se reconnaissant tous dûment convoqués, ils ont délibéré et pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Les signataires de cet acte reconnaissent en avoir reçu copie.

Yves Jadin / Jacques Schuler / Alain Ferdinand Camille Wester /

Costantino Pallucca (dit Carlo) / Isabelle Da Silva Ries /

Christian Kruchten / Claude Rischard / Tom Schroeder /

Pascal Poull / Tom Scheuer / Victor Klees / Isabelle Schmit.

Fait à Dudelange, le 14.12.2014.

Référence de publication: 2015007306/166.

(150008189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

TAYABOL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.162.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute,

A comparu:

BRIGHT GLOBAL SA, société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Tortola (BVI) par la présente désigne comme son mandataire spécial

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme de gestion de patrimoine familiale TAYABOL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 81.162, constituée le 20 février 2001 suivant acte reçu par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C numéro 894 du 18 octobre 2001 dont les statuts ont été modifiés par le même en notaire

- en date du 11 juin 2001 publié au Mémorial C numéro 1195 du 19 décembre 2001

- en date du 16 décembre 2010 publié au Mémorial C numéro 1012 du 16 mai 2011.

II.- Que le capital social de TAYABOL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, pré-désignée, s'élève actuellement à cent soixante mille euros (160.000 EUR), représenté par mille six cent (1.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société TAYABOL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial.

IV.- Que l'activité de la société TAYABOL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour (situation intérimaire au 22 décembre 2014 sera annexée à cet acte).

VIII.- Que partant, la liquidation de la société TAYABOL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 1.475,-EUR, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2014. Relation GRE/2014/5440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015006798/57.

(150007108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

JLF Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 193.623.

— STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-TROIS DÉCEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Jacques Le Foll, né à Paris le 24 octobre 1946 et résidant au 105, Avenue Victor Hugo, 75116 Paris, France.
- Madame Marie-France GRUN, épouse Le Foll, née à Paris le 30 août 1950 et résidant au 105, Avenue Victor Hugo, 75116 Paris, France, ici représentée par Monsieur Jacques Le Foll précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 22 décembre 2014, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants sont actuellement les associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée dénommée JLF HOLDING, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social jusqu'à ce jour au 7, Rue Galilée, 75116 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 790 175 483 (la «Société»).

II. Les Associés détiennent 100% des droits de vote de la Société. L'ensemble des vingt-six (26) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500) chacune représentant l'entière du capital social de la société sont dûment représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points à l'ordre du jour dressé ci-dessous dont chacun des Associés déclare expressément en avoir été dûment informé et en avoir pris connaissance.

III. Les documents suivants ont été soumis à la réunion:

- (1) Une copie certifiée conforme des statuts actuels de la Société.
- (2) Une copie certifiée conforme d'un extrait Kbis émis par le Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.
- (3) Une copie certifiée conforme de l'assemblée générale extraordinaire de la Société datée du 13 décembre 2014, décidant (i) de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de France vers le Grand-Duché de Luxembourg, d'enregistrer la Société conformément aux lois luxembourgeoises et de radier la Société conformément aux lois françaises et (ii) reconnaissant que toutes les formalités requises à cet effet selon les lois françaises ont été ou seront accomplies.

(4) Les comptes annuels de la Société datés du 31 décembre 2013 ainsi qu'une attestation comptable datée du 22 décembre 2014.

Tous les documents listés ci-dessus paraphés par les comparants et par le notaire instrumentant resteront attachés au présent acte pour être enregistrés auprès des autorités d'enregistrement.

IV. Que la présente réunion a eu pour ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution et sans perte de la personnalité morale de la Société.
3. Approbation de la forme sociale de la Société comme une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.
4. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société restent la propriété de la société luxembourgeoise dans leur intégralité, laquelle continue à détenir les actifs et continue à être tenue par tous les passifs et engagements de la Société et approbation de l'attestation comptable datée du 22 décembre 2014.
5. Refonte des statuts de la Société.
6. Mise en place d'une catégorie de gérants A et d'une catégorie de gérants B au sein du conseil de gérance de la Société, continuation du mandat de M. Jacques Le Foll en tant que gérant de catégorie A et nomination de deux nouveaux gérants de catégorie B de la Société.
7. Décision de fixer l'adresse du siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
8. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de renoncer aux formalités de convocation préalable à une assemblée générale extraordinaire dans la mesure où chacun d'entre eux a reconnu avoir été dûment et suffisamment informé au préalable de l'ordre du jour de la présente assemblée. Par conséquent, ils ont convenu de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour de la présente assemblée. De même, il a été confirmé que l'ensemble des documents mis à disposition lors de la présente assemblée a été dûment communiqué au préalable aux Associés dans un délai suffisamment raisonnable permettant un examen attentif de chaque document par les Associés.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg (la «Migration»).

Il a été noté que, bien que la Société a cessé d'exister en France à la date d'exécution du présent acte, la Migration ne résultera pas de la dissolution ou liquidation de la Société et ainsi, l'existence et la personnalité juridique de la Société continueront après la Migration.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé que la Société adoptera la forme sociale d'une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois.

Les Associés ont déclaré que suite à la Migration, la Société aura désormais son administration centrale et son siège social au Grand-Duché du Luxembourg et ont pris acte qu'en vertu de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la Société sera gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et sera luxembourgeoise à partir de ce jour sans rupture de la personnalité juridique.

Quatrième résolution

Les Associés ont pris acte que la description et la consistance des actifs et passifs ainsi que la valeur des actifs nets de la Société, résulte des comptes annuels de la Société datés du 31 décembre 2013 ainsi qu'une attestation comptable datée du 22 décembre 2014.

Les Associés ont confirmé que tous les actifs et passifs de la Société sans limitation, resteront la propriété de la Société dans leur intégralité, laquelle continuera à détenir les actifs et continuera à être tenue par tous les passifs et engagements.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de refondre entièrement les Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises et de les lire désormais tels que suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il a été établi en France une société à responsabilité limitée sous la dénomination JLF Holding. En date du 23 décembre 2014, il a été décidé de transférer son siège social au Grand-Duché de Luxembourg avec maintien de sa personnalité morale et de l'ensemble de ses actifs et passifs.

La société à responsabilité limitée dénommée JLF Holding (la «Société»), sera régie dès lors par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

3.7 Elle pourra mener à bien toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou annexe ou connexe ou susceptible d'en favoriser son développement.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000 EUR), représenté par vingt-six (26) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinq cent euros (500 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Si l'augmentation de capital entraîne une majoration de la valeur nominale des parts sociales l'accord unanime des associés est requis.

5.4 La décision d'augmenter le capital par incorporation de bénéfices ou de réserves suppose que l'accord des associés représentants au moins la moitié des parts sociales.

5.5 Par ailleurs, lors de la création de nouvelles parts sociales, les associés et des tiers de la Société peuvent souscrire à une augmentation de capital, si ces derniers ont été agréés par les associés déjà présents.

5.6 L'augmentation du capital social peut intervenir par le biais soit d'apports en numéraire, soit d'apports en nature ou par l'incorporation de réserves et bénéfices.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

7.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Sixième résolution

Les Associés décident (i) de mettre en place au sein du conseil de gérance de la Société une catégorie de gérants A et une catégorie de gérants B, tel que prévu à l'Article 7.2 des statuts ci-dessus, (ii) de continuer le mandat de mandat de gérant de M. Jacques Le Foll et de le considérer en tant que gérant de catégorie A de la Société et (iii) de nommer les deux autres personnes physiques suivantes en qualité de gérants de catégorie B, et ce pour une période indéterminée, de sorte que le conseil de gérance de la Société sera désormais composé tel que suit:

Gérant de catégorie A:

- M. Jacques Le Foll, né à Paris le 24 octobre 1946 et résidant au 105, Avenue Victor Hugo, 75116 Paris, France.

Gérants de catégorie B:

- M. Dimitri Jacky Peigno, né à Virton le 11 août 1981 et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- M. Harald Charbon, né à Verviers le 11 juillet 1969 et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

Les Associés décident de fixer l'adresse du siège social et l'administration centrale de la Société au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 1.550,-.

Le présent transfert de siège social et d'administration centrale de la Société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg n'est pas sujet au droit d'apport conformément à l'article 3-2 de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 telle que modifiée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. LE FOLL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015008106/293.

(150009253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Immo-Consult Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 128.507.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015009853/11.

(150011685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Golden Tulip Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009781/10.

(150010937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Rodalvic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 35, rue Auguste Neyen.

R.C.S. Luxembourg B 192.401.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Anne-Christine LUSSIE, économiste, née à Tournai (Belgique), le 5 septembre 1949, demeurant à L-2233 Luxembourg, 35, rue Auguste Neyen.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "RODALVIC", établie et ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 35, Rue Auguste Neyen, (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 novembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Qu'elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192401.

Que le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que la comparante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société préqualifiée.

Que la comparante représentant l'intégralité du capital social, en tant qu'associée unique décide la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière.

Que l'activité de la Société n'a jamais existé.

En sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare:

que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-C. Lussie, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63441. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006689/44.

(150007311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

DB STG Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 193.548.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the thirty-first day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

DB Credit Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.238;

here represented by Mr Frank Stolz-Page, employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given on 19 December 2014.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "DB STG Lux 5 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favor of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers. Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, video-conference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The

foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the 3rd Tuesday of May in each year at 2.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders

representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders.

The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of Shares	Amount paid-in
DB Credit Investments S.à r.l.	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500
Total:	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

1. Graeme James Jenkins, employee, born on 13 October 1977 in Glasgow (U.K.) with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
2. Nahima Bared, employee, born on 29 December 1977 in Thionville (France), with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
3. Laurie Domecq, employee, born on 9 April 1988 in Choisy-Le-Roi (France), with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a German version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the German texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und vierzehn, am einunddreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

DB Credit Investments S.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115, Luxemburg, und eingeschrieben beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 114.238,

hiervertreten durch Herrn Frank Stolz-Page, Angestellter, mit Berufanschrift in Bad-Mondorf, kraft der unter Privatschrift am 19 Dezember 2014 erteilten Vollmacht.

Die oben genannte Vollmacht, welche von dem Vollmachtnehmer und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Daraufhin wurde die Satzung einer Gesellschaft wie folgt festgestellt:

Kapitel I. Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form, Name. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (die "Gesellschaft") gegründet, die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg (den "Gesetzen") und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung (die "Satzung") unterliegt.

Die Gesellschaft kann aus einem Alleingesellschafter, der Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist, oder aus mehreren Gesellschaftern, deren Zahl jedoch vierzig (40) nicht überschreiten darf, bestehen.

Die Gesellschaft wird unter dem Namen "DB STG Lux 5 S.à r.l." firmieren.

Art. 2. Sitz. Die Gesellschaft wird ihren Sitz in der Stadt Luxemburg haben.

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss der (des) Geschäftsführer(s) an jeden anderen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch einen Beschluss der (des) Geschäftsführer(s) entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden. Sollte(n) die (der) Geschäftsführer oder die Geschäftsführung der Auffassung sein, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder den Austausch mit der Geschäftsstelle am Gesellschaftssitz beziehungsweise zwischen der Geschäftsstelle am Gesellschaftssitz und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen könnten, so kann die Gesellschaft den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Beilegung der außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland zu verlegen. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf das Statut der Gesellschaft, welche trotz der vorübergehenden Verlegung ihres Sitzes weiterhin den luxemburgischen Gesetzen unterliegt. Die genannten vorübergehenden Maßnahmen sind von der Geschäftsführung zu beschließen und den hiervon betroffenen Dritten mitzuteilen.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Der Zweck der Gesellschaft umfasst die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche andere bewegliche oder unbewegliche Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit ausführen, welche für die Ausführung und Entwicklung ihres Zweckes dienlich ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss des/der Gesellschafter, der in Übereinstimmung mit dem nach dem Gesetz oder dieser Satzung für die Änderung der Satzung erforderlichen Quorum und den erforderlichen Mehrheiten gefasst wird, und in Übereinstimmung mit Artikel 29 dieser Satzung.

Kapitel II. Kapital, Anteile

Art. 5. Ausgegebenes Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) aufgeteilt. Alle Anteile sind vollständig eingezahlt.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen der Satzung oder des Gesetzes sind alle Anteile mit denselben Rechten und Pflichten ausgestattet.

Zusätzlich zum ausgegebenen Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden auf das alle Emissionsaufgelder, die auf einen Anteil eingezahlt werden, verbucht werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann zur Zahlung von Anteilen, die die Gesellschaft von ihrem(n) Gesellschafter(n) zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an den/die Gesellschafter in Form von Dividenden oder um Mittel zur gesetzlichen Rücklage bereitzustellen, verwendet werden.

Art. 6. Anteile. Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme.

Jeder Anteil ist der Gesellschaft gegenüber unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer von Anteilen müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Der Alleingesellschafter kann seine Anteile frei übertragen.

Besteht die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern, so sind die Anteile unter ihnen frei übertragbar und die Anteile können nur dann an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, wenn die Gesellschafter mit einer Mehrheit, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals darstellt, ihr Einverständnis erklären.

Die Übertragung von Anteilen muss durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag belegt werden. Eine solche Übertragung wird gemäß Artikel 1690 des Bürgerlichen Gesetzbuches Luxemburgs erst dann gegenüber der Gesellschaft oder Dritten bindend, wenn sie der Gesellschaft gegenüber ordnungsgemäß angezeigt oder von dieser angenommen worden ist.

Die Gesellschaft ist berechtigt ihre eigenen Anteile im Hinblick auf deren sofortige Annullierung zurückzuerwerben.

Anteilsbesitz führt die stillschweigende Akzeptanz der Satzung und der von den (dem) Gesellschafter(n) gültig getroffenen Beschlüsse mit sich.

Art. 7. Kapitalerhöhung und Kapitalherabsetzung. Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s), der mit Anwesenheits- und Mehrheitsverhältnissen, wie sie aufgrund der Gesetze oder der Satzung zur Änderung der Satzung erforderlich sind, gefasst wird, einmal oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 8. Handlungsunfähigkeit, Tod, Aussetzung von Bürgerrechten, Konkurs oder Insolvenz eines Gesellschafters. Die Handlungsunfähigkeit, der Tod, die Aussetzung von Bürgerrechten, der Konkurs oder die Insolvenz oder ein vergleichbarer, die (den) Gesellschafter betreffender Umstand, hat nicht die Auflösung der Gesellschaft zur Folge.

Kapitel III. Geschäftsführer. Wirtschaftsprüfer

Art. 9. Geschäftsführer. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche keine Gesellschafter sein müssen, geführt (die (der) "Geschäftsführer").

Werden zwei (2) Geschäftsführer bestellt, so verwalten sie die Gesellschaft gemeinschaftlich.

Werden mehr als zwei (2) Geschäftsführer bestellt, so wird ein Geschäftsführungsrat (der "Geschäftsführungsrat") gegründet.

Die Geschäftsführer werden durch die (den) Gesellschafter ernannt, welche(r) ihre Anzahl und die Dauer ihres Mandats festlegt. Die (der) Geschäftsführer können wiederernannt werden und können jederzeit, mit oder ohne Grund, durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s) abberufen werden.

Die (der) Gesellschafter können (kann) beschließen, die gewählten Geschäftsführer als Geschäftsführer A (der (die) "Geschäftsführer A")) oder als Geschäftsführer B (die (der) "Geschäftsführer B")) zu qualifizieren.

Der/die Gesellschafter soll(en) weder an der Geschäftsführung teilnehmen noch sich in diese einmischen.

Art. 10. Befugnisse der (des) Geschäftsführer(s). Die (der) Geschäftsführer haben (hat) die weitestgehenden Befugnisse, um alle zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendigen oder nützlichen Handlungen vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die die Satzung oder die Gesetze nicht ausdrücklich den Gesellschaftern oder den Wirtschaftsprüfern vorbehalten, fallen in die Zuständigkeit der (des) Geschäftsführer(s).

Art. 11. Übertragung von Befugnissen - Vertretung der Gesellschaft. Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Falls die (der) Gesellschafter die Geschäftsführer als Geschäftsführer A oder als Geschäftsführer B qualifiziert haben (hat), ist die Gesellschaft Dritten gegenüber nur gebunden, wenn ein Geschäftsführer A und ein Geschäftsführer B gemeinsam unterzeichnen.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Personen gebunden, denen eine spezielle Vollmacht von dem (den) Geschäftsführer(n) übertragen worden ist, jedoch nicht über die Grenzen dieser speziellen Vollmacht hinaus.

Art. 12. Sitzung des Geschäftsführungsrates. Für den Fall, dass ein Geschäftsführungsrat bestellt wird, gelten folgende Regeln:

Der Geschäftsführungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden benennen (der "Vorsitzende"). Er kann auch einen Schriftführer benennen, welcher selbst kein Geschäftsführer sein muss und für die Protokollführung der Sitzung der Geschäftsführung zuständig ist (der "Schriftführer").

Der Geschäftsführungsrat tritt nach Aufruf durch den Vorsitzenden zusammen. Eine Versammlung des Geschäftsführungsrates muss einberufen werden, wenn zwei (2) seiner Mitglieder dies verlangen.

Der Vorsitzende steht allen Versammlungen des Geschäftsführungsrates vor, es sei denn, dass in seiner Abwesenheit der Geschäftsführungsrates ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrates durch mehrheitliche Abstimmung durch die anwesenden oder vertretenen Mitglieder als zeitweisen Vorsitzenden ernennt.

Außer in Dringlichkeitsfällen oder mit vorheriger Zustimmung aller Teilnahmeberechtigten, werden die Sitzungen des Geschäftsführungsrates mindestens drei (3) Kalendertage vor ihrem Termin schriftlich durch ein die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel einberufen. Jede dieser Benachrichtigungen soll Ort und Zeit der Sitzung sowie die Tagesordnung und die Art der zu behandelnden Geschäftstätigkeit angeben. Auf die Mitteilung kann durch ordnungsgemäß dokumentierten Beschluss jedes Geschäftsführungsmitglieds verzichtet werden. Für Sitzungen, deren Zeit und Ort in einem zuvor von der Geschäftsführung angenommenen Beschluss festgelegt wurde, ist keine gesonderte Benachrichtigung erforderlich.

Die Sitzungen des Geschäftsführungsrates finden in Luxemburg oder an einem anderen Ort statt, den die Geschäftsführung von Zeit zu Zeit bestimmen kann.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei den Sitzungen des Geschäftsführungsrates durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrates vertreten lassen, indem er dieses hierzu schriftlich ermächtigt; die Bevollmächtigung kann durch jedes die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmedium übertragen werden. Jeder Geschäftsführer kann einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten.

Die Beschlussfähigkeit des Geschäftsführungsrates erfordert die Anwesenheit von mindestens der Hälfte (1/2) seiner amtierenden Mitglieder, wobei im Falle der Qualifizierung der Geschäftsführer als Geschäftsführer A oder als Geschäfts-

fürer B, außerdem mindestens ein (1) Geschäftsführer A und ein (1) Geschäftsführer B anwesend oder vertreten sein muss.

Entschlüsse werden per Mehrheitsbescheid aller bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Geschäftsführungsrates gefasst.

Ein oder mehrere Mitglieder des Geschäftsführungsrates können an Sitzungen durch eine Telefonkonferenzschaltung oder durch ähnliche Mittel, welche die gleichzeitige Kommunikation zwischen den Teilnehmern sicherstellen, teilnehmen. Diese Teilnahmeform wird der persönlichen Anwesenheit bei der Sitzung gleichgestellt.

Eine von allen Geschäftsführern unterzeichnete Entscheidung steht einem Beschluss gleich, der in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Geschäftsführungsrates gefasst worden wäre. Ein solcher Beschluss kann festgehalten werden in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten desselben Inhalts und jeweils von einem oder mehreren Geschäftsführern unterzeichnet festgehalten sein.

Art. 13. Beschlüsse der Geschäftsführung. Die Beschlüsse der(s) Geschäftsführer(s) werden schriftlich festgehalten.

Alle Sitzungsprotokolle werden vom Vorsitzenden und vom Schriftführer (falls es einen solchen gibt) unterzeichnet. Alle Vollmachten werden den betreffenden Sitzungsprotokollen beigelegt.

Kopien oder Auszüge der schriftlichen Beschlüsse oder Sitzungsprotokolle, die in rechtlichen Verfahren oder anderweitig übermittelt werden, können von einem Geschäftsführer oder durch zwei (2) Geschäftsführer gemeinsam, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt wurde, unterzeichnet werden.

Art. 14. Vergütung und Ausgaben. Vorbehaltlich der Zustimmung durch die (den) Gesellschafter, können (kann) die (der) Geschäftsführer eine Vergütung hinsichtlich ihrer (seiner) Verwaltung der Gesellschaft erhalten.

Darüber hinaus können den Geschäftsführern sämtliche Ausgaben, die im Rahmen einer solchen Verwaltung oder zur Verfolgung des Gesellschaftsgegenstandes getätigt wurden, zurückerstattet werden.

Art. 15. Interessenkonflikte. Wenn einer der Geschäftsführer der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat oder haben könnte, muss er dieses persönliche Interesse den anderen Geschäftsführern anzeigen und darf nicht an der Abstimmung über dieses Rechtsgeschäft teilnehmen.

Falls es nur einen Geschäftsführer gibt, genügt es, dass das Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und ihrem Geschäftsführer, der ein entgegengesetztes Interesse hat, schriftlich festgehalten wird.

Die vorstehenden Bestimmungen sind nicht anwendbar wenn (i) das betreffende Rechtsgeschäft unter fairen Marktbedingungen eingegangen wurde und (ii) in die gewöhnlichen Geschäftsabläufe der Gesellschaft fällt.

Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und irgendeiner anderen Gesellschaft oder irgend einem anderen Unternehmen wird durch den bloßen Umstand beeinträchtigt oder ungültig, dass ein oder mehrere Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Gesellschaft persönlich an einer solchen Gesellschaft oder einem solchen Unternehmen beteiligt sind oder Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigte(r) oder Angestellte(r) einer solchen Gesellschaft oder eines solchen Unternehmens² sind. Keine Person, welche in einer der zuvor beschriebenen Weise mit einer Gesellschaft oder einem Unternehmen in Beziehung steht, mit der beziehungsweise dem die Gesellschaft vertragliche Beziehungen eingeht oder sonst wie Geschäfte tätigt, wird automatisch daran gehindert über solche Verträge oder andere Geschäfte zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

Art. 16. Haftung der Geschäftsführung - Freistellung. Die (der) Geschäftsführer treffen (trifft) keine persönliche Haftung hinsichtlich der aufgrund ihrer (seiner) Funktion für die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.

Geschäftsführer sind für die Ausführung ihrer Aufgaben verantwortlich.

Die Gesellschaft stellt jeden Geschäftsführer, Angestellten oder Mitarbeiter und, gegebenenfalls, dessen Erben, Nachlassverwalter und Vermögensverwalter, von Schäden und Ausgaben frei, die ihm im Zusammenhang eines Rechtsstreits oder eines Prozesses, an dem er aufgrund seiner Funktion als Geschäftsführer oder früherer Geschäftsführer, Angestellter oder Mitarbeiter der Gesellschaft beteiligt ist. Das Gleiche gilt, wenn er auf Anfrage der Gesellschaft für eine andere Gesellschaft an der die Gesellschaft beteiligt ist oder von der sie Gläubigerin ist, Ausgaben tätigt und der gegenüber er nicht zur Freistellung berechtigt ist, außer bei Klagsachen in denen er schließlich endgültig wegen grober Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft verurteilt wurde. Im Falle eines Vergleichs wird Freistellung nur für vom Vergleich umfasste Fragen gewährt, bei denen die Gesellschaft von ihrem Rechtsbeistand dahingehend beraten worden ist, dass der freizustellenden Person keine grobe Fahrlässigkeit oder grobes Fehlverhalten vorzuwerfen ist. Das vorgenannte Recht zur Freistellung schließt keine anderen Rechte aus zu denen die betreffende Person berechtigt ist.

Art. 17. Wirtschaftsprüfer. Außer in den Fällen, in denen die gesetzlichen Bestimmungen die Prüfung der Jahresabschlüsse und konsolidierten Jahresabschlüsse durch einen zugelassenen Wirtschaftsprüfer vorsehen, wird das Geschäft der Gesellschaft und deren finanzielle Situation, einschließlich insbesondere der Bücher und Konten durch Wirtschaftsprüfer, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen, geprüft.

Die statutarischen oder zugelassenen Wirtschaftsprüfer, falls es solche gibt, werden durch die (den) Gesellschafter ernannt, der ihre Anzahl und die Dauer ihres Mandats festlegt. Die Wirtschaftsprüfer können wiederernannt werden und können jederzeit, mit oder ohne Grund, durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s) abberufen werden außer in

Fällen, in denen das Gesetz vorschreibt, dass der zugelassene Wirtschaftsprüfer nur aufgrund schwerwiegendem Grund oder in gegenseitigem Einverständnis abberufen werden kann.

Kapitel IV. Gesellschafter

Art. 18. Befugnisse der Gesellschafter. Die Gesellschafter haben die Rechte, die ihnen nach der Satzung und dem Gesetz zustehen.

Besteht die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter, so übt dieser die Befugnisse aus, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen hat.

Jede ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung repräsentiert alle Gesellschafter.

Art. 19. Jahresgesellschafterversammlung. Die Jahresgesellschafterversammlung, die verpflichtend abgehalten werden muss wenn die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, wird am 3. Dienstag im Monat Mai um 14.00 Uhr abgehalten.

Wenn dieser Tag ein Tag ist an dem Banken in Luxemburg nicht geöffnet sind, wird die Versammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 20. Andere Gesellschafterversammlungen. Besteht die Gesellschaft aus mehreren, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden.

Schriftliche Beschlüsse können in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten desselben Inhalts und jeweils von einem oder mehreren Gesellschaftern unterzeichnet festgehalten sein. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Die Bestimmungen zur Beschlussfähigkeit und den erforderlichen Mehrheiten bei Beschlüssen der Gesellschafterversammlung sind sinngemäß auf die Beschlussfassung im schriftlichen Verfahren anwendbar.

Gesellschafterversammlungen, einschließlich der Jahresgesellschafterversammlung werden am Gesellschaftssitz abgehalten oder an jedem anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg; sie können im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, deren Einschätzung im alleinigen Interesse des (der) Geschäftsführer(s) liegt, dies erforderlich machen.

Art. 21. Mitteilung von Gesellschafterversammlungen. Außer in den Fällen eines Alleingeschafters, können sich die Gesellschafter auch auf Einberufungsschreiben versammeln, das in Übereinstimmung mit der Satzung oder dem Gesetz von den Geschäftsführern, oder andernfalls durch die statutarischen Wirtschaftsprüfer (falls vorhanden) ausgegeben wird oder andernfalls durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Das an die Gesellschafter gesendete Einberufungsschreiben gibt die Zeit, den Ort und die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung an sowie die Eigenart der zu behandelnden Geschäftstätigkeit. Die Tagesordnung soll gegebenenfalls eine vorgeschlagene Satzungsänderung darlegen und gegebenenfalls die Änderungen angeben, die den Gesellschaftszweck oder die Rechtsform der Gesellschaft betreffen.

Sind alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, dass sie über die Tagesordnung ordnungsgemäß in Kenntnis gesetzt worden sind, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 22. Anwesenheit - Vertretung. Alle Gesellschafter besitzen bei jeder Gesellschafterversammlung ein Teilnahme- und Rederecht. Ein Gesellschafter kann sich durch schriftliche Ermächtigung, welche durch ein die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel übermittelt wurde, bei jeder Gesellschafterversammlung durch eine andere Person, die nicht selbst Gesellschafter sein muss, vertreten lassen.

Art. 23. Verfahren. Den Vorsitz der Gesellschafterversammlung führt der Vorsitzende oder eine Person, die hierzu von den Geschäftsführern oder andernfalls durch die Gesellschafterversammlung ernannt wird.

Der Vorsitzende der Gesellschafterversammlung ernennt einen Schriftführer.

Die Gesellschafterversammlung ernennt einen (1) Stimmzähler, der unter den Personen, die bei der Gesellschafterversammlung anwesend sind, gewählt wird.

Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden zusammen den Vorstand der Gesellschafterversammlung.

Art. 24. Abstimmung. Bei jeder Gesellschafterversammlung, die nicht einberufen wurde zur Änderung der Satzung oder zur Fassung von Beschlüssen, die den Mehrheitsverhältnissen, wie sie zur Änderung der Satzung erforderlich sind, unterliegen, werden Beschlüsse von Gesellschaftern gefasst, die mehr als die Hälfte (1/2) des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Wenn eine solche Mehrheit nicht bei der ersten Versammlung oder bei dem ersten Versuch einer schriftlichen Beschlussfassung erreicht wird, werden die Gesellschafter ein zweites Mal einberufen oder konsultiert; Beschlüsse werden dann unabhängig von der Anzahl der vertretenen Aktien, durch einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Bei jeder Gesellschafterversammlung, die in Übereinstimmung mit der Satzung oder den Gesetzen zum Zwecke der Satzungsänderung oder zur Abstimmung über Beschlüsse, die den Mehrheitsverhältnissen, wie sie zur Änderung der Satzung erforderlich sind, unterliegen, einberufen wird, entsprechen die Mehrheitsverhältnisse der Mehrheit der Anzahl der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Art. 25. Protokolle. Das Protokoll der Gesellschafterversammlung wird von den anwesenden Gesellschaftern unterzeichnet und kann von Gesellschaftern, oder Vertretern von Gesellschaftern, die dies verlangen, unterzeichnet werden.

Die vom Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse werden schriftlich festgehalten und von dem Alleingesellschafter unterzeichnet.

Kopien oder Auszüge der von den (dem) Gesellschafter(n) angenommenen Beschlüsse sowie des Sitzungsprotokolls der Gesellschafterversammlung, die in rechtlichen Verfahren oder anderweitig übermittelt werden, können von einem Geschäftsführer oder durch zwei (2) Geschäftsführer gemeinsam, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, unterzeichnet werden.

Kapitel V. Geschäftsjahr, Finanzberichte, Ausschüttung von Gewinnen

Art. 26. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 27. Annahme der Finanzberichte. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer erstellen in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen ein Verzeichnis der Vermögensanlagen und Verpflichtungen sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Jahresabschluss und/oder der konsolidierte Jahresabschluss (werden) wird den (dem) Gesellschafter(n) vorgelegt.

Jeder Gesellschafter kann in diese Finanzdokumente am Gesellschaftssitz einsehen. Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während einer Zeitspanne von fünfzehn (15) Kalendertagen bis zum Datum der jährlichen Hauptversammlung ausgeübt werden.

Art. 28. Gewinnverteilung. Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen (die "Rücklage"). Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage bestimmen die Gesellschafter wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabepremien an die Gesellschafter ausschütten, wobei jeder Anteil in gleichem Verhältnis zur Teilnahme an einer solchen Ausschüttung berechtigt.

Vorbehaltlich der (gegebenenfalls) gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen und unter Berücksichtigung der vorstehenden Bestimmungen, können die Geschäftsführer eine Abschlagsdividende an die Gesellschafter auszahlen. Die Geschäftsführer legen die Summe und das Datum einer solchen Abschlagszahlung fest.

Kapitel VI. Auflösung, Liquidation

Art. 29. Auflösung, Liquidation. Die Gesellschaft kann durch einen Entschluss der (des) Gesellschafter(s) aufgelöst werden, der durch die Hälfte der Gesellschafter gefasst wird, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation durch die (den) Geschäftsführer oder andere (natürliche oder juristische) Personen durchgeführt, deren Befugnisse und Vergütung von den (dem) Gesellschafter(n) bestimmt werden.

Nach Begleichung aller Schulden und sonstiger gegen die Gesellschaft bestehenden Ansprüche einschließlich der Liquidationskosten wird der Reinerlöse aus der Abwicklung an die Gesellschafter so verteilt, dass das wirtschaftliche Ergebnis den auf die Ausschüttung von Dividenden anwendbaren Regeln entspricht.

Kapitel VII. Anwendbares Recht

Art. 30. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt sind, bestimmen sich nach den Gesetzen, insbesondere dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert und gegebenenfalls das Ernmissionsaufgeld zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	Gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	Eingezahlter Betrag
DB Credit Investments S.à r.l.	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500
Total:	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von diesem Zeitpunkt an zur Verfügung. Nachweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, welcher erklärt, dass die Maßgaben von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, erfüllt wurden.

Kosten

Die Höhe der Auslagen, Kosten, Aufwendungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200) geschätzt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2015.

Gesellschafterbeschlüsse

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung hat beschlossen, den Sitz der Gesellschaft in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, festzulegen.

Zweiter Beschluss

Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf drei (3) festgelegt und die folgenden Personen werden auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

1. Graeme James Jenkins, geboren in Glasgow, Großbritannien, am 13. Oktober 1977, mit Berufsanschrift in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
2. Nahima Bared, geboren in Thonville, Frankreich, am 29. Dezember 1977, mit Berufsanschrift in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
3. Laurie Domecq, geboren in Choisy-Le-Roi, Frankreich, am 9. April 1988, mit Berufsanschrift in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch spricht, erklärt, dass vorliegende Urkunde auf Antrag des Vollmachtnehmers der oben genannten Partei in englischer Sprache verfasst wurde, der eine deutsche Fassung folgt; auf Antrag desselben Vollmachtnehmers und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text gilt der englische Text.

Worüber Urkunde, Angenommen in Luxemburg, am eingangs erwähnten Datum.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Vollmachtnehmer der oben genannten Partei vorgelesen worden ist, hat derselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 janvier 2015. GAC/2015/287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007084/639.

(150007655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Sounion Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 56.341.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Pour: SOUNION INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015008460/15.

(150009415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Redevco Asian Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.727.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of December,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the shareholders of "REDEVCO ASIAN INVESTMENTS S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 101.727, incorporated pursuant to a notarial deed dated 21st June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 921 of 15th September 2004 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29th September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2490 of 17th November 2010.

The meeting is opened at 11.10 a.m. with Mrs Marina MULLER, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy PARTIGIANONE, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 1 December 2015 at Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg.

2. Extension of the financial year of the Company so as to fix it from 1 March to last day of February, with effect on 1 March 2015.

3. Extension of the current financial year to 28 February 2015.

4. Subsequent amendments of the articles of association of the Company.

5. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, with effect on 1st December 2015.

Second resolution:

The general meeting decides to change the financial year of the Company so as to fix it from 1st March to the last day of February, with effect on 1st March 2015.

Exceptionally, the current financial year will end on 28th February 2015.

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to change the two first paragraphs of article 2 and article 18 of the articles of association of the Company, so that they will be read as follows:

“ **Art. 2. Registered office (two first paragraphs).** The registered office of the Company is established in Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Strassen by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.”

“ **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of March and shall terminate on the last day of February of the following year.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «REDEVCO ASIAN INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.727, constituée suivant acte notarié en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 921 du 15 septembre 2004 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2490 du 17 novembre 2010.

L'assemblée est ouverte à 11.10 heures sous la présidence de Madame Marina MULLER, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy PARTIGIANONE, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2015.
- 2.- Changement de l'exercice social de la Société pour de la fixer du 1^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1^{er} mars 2015.
- 3.- Extension de l'exercice social en cours jusqu'au 28 février 2015.
- 4.- Modification subséquente des statuts de la Société.
- 5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la Société pour le fixer du 1^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1^{er} mars 2015.

Exceptionnellement, l'exercice social en cours se termine le 28 février 2015.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 2 et l'article 18 des statuts de la Société, afin de leur donner les teneurs suivantes:

« **Art. 2. Siège Social (deux premiers paragraphes).** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Strassen par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.»

« **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier jour de mars et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, C.GESCHWIND, P.PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2014. LAC / 2014 /59664. Reçu soixante-quinze euros 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007443/134.

(150007817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Sant Topco Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.451.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. PHOENIX LIFE ASSURANCE LIMITED, a company organized and existing under the laws of England and Wales, registered under number 00001419, having its registered office at Wythall Green Way 1, Wythall, Birmingham B47 6WG, United Kingdom,

2. UBERIOR EUROPE LIMITED, a company organized and existing under the laws of England and Wales, registered under number SC299325, having its registered office at Citymark 150, Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, United Kingdom,

3.,STICHTING DEPOSITARY APG STRATEGIC REAL ESTATE POOL, a foundation registered with the Dutch Trade Register under number 34340540, having its registered office at Oude Lindestraat 70, 64411 EJ Heerlen, The Netherlands acting for the benefit of APG STRATEGIC REAL ESTATE POOL,

4. ELDERSFIELD INVESTMENTS LIMITED, a company organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered under number 650958, having its registered office at Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, PO Box 3085, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

5. FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LIMITED, a company organized and existing under the laws of the Isle of Man, registered under number 011494C, having its registered office at Royal Court, Castletown, Isle of Man, IM9 1RA, with respect to the Professional Portfolio 712132;

6. FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LIMITED, a company organized and existing under the laws of the Isle of Man, registered under number 011494C, having its registered office at Royal Court, Castletown, Isle of Man, IM9 1RA, with respect to the Professional Portfolio 712134;

7. Matthew Charles Allen, born on 5 April 1956 in Chester (United Kingdom), residing at 75 Park Road, Chiswick W4 3EY, United Kingdom,,

8. WOLVERCOTE INVESTMENTS LIMITED, a company organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered under number 132976, having its registered office at Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, PO Box 3085, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

9. Edward Jonathan Cameron Hawkes, born on 13 January 1977 in Vernon (United Kingdom), residing at 10 Hillgate Street, London W8 7SR, United Kingdom,

10. Stephen Anthony Farrugia, born on 31 March 1977 in Oxford (United Kingdom), residing at 28 Erpingham Road, London, SW15 1BG, United Kingdom,

11. Hugh Edward Mark Osmond, born on 24 March 1963 in Lambourn, residing at Devonshire Place 13, London W1G 6HU, United Kingdom,

12. VANBRUGH TRUSTEES LIMITED, a company organized and existing under the laws of England and Wales, registered under number 05530139, having its registered office at The Estate Office, Blenheim Palace, Woodstock, Oxfordshire OX20 1PP, United Kingdom and VANBRUGH TRUSTEES NO 2 LIMITED, a company under the laws of England and Wales, registered under number 5738999, having its registered office at The Estate Office, Blenheim Palace, Woodstock, Oxfordshire OX20 1PP, United Kingdom,

acting for the purposes hereof as trustees of THE VANBRUGH UNIT TRUST, a trust organized and existing under the laws of England and Wales, and

13. TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, a company organized and existing under the laws of England and Wales, registered under number 04708906, having its registered office at One Stanhope Gate, London W1K 1AF, United Kingdom,

All here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 12, rue Jean Ehngling L-1466 Luxembourg, by virtue of thirteen (13) proxies given under private seal.

Said proxies after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, are the shareholders (the “Shareholders”) of “San Topco Holdings I S.à.r.l.”, having its principal office at 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on June 14th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1705 on August 11th, 2007,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 129.451 (the “Company”).

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the agenda. The agenda is as follows:

Agenda

1. To place the Company into liquidation.
2. To approve the opening liquidation balance sheet of the Company dated 30 November 2014.
3. To appoint Sporagnium Limited, as liquidator of the Company (the “Liquidator”) and invest the Liquidator with the broadest power set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 and the articles of incorporation of the Company to effect the liquidation, to realise the asset and pay the liabilities of the Company and for the purposes of winding up the affairs of the Company.

First resolution

The Shareholders, represented as stated here above, decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company in liquidation, effective on the date of this meeting.

Second resolution

The Shareholders, represented as stated here above, approve the opening liquidation balance sheet of the Company dated 30 November 2014.

Third resolution

The Shareholders, represented as stated here above, appoint “Sporagnium Limited”, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 615637, as liquidator of the Company (the “Liquidator”) and invest the Liquidator with the broadest power set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 and the articles of incorporation of the Company to effect the liquidation, to realise the asset and pay the liabilities of the Company and for the purposes of winding up the affairs of the Company.

Costs

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. PHOENIX LIFE ASSURANCE LIMITED, une société selon les lois d'Angleterre et Wales, enregistré sous le numéro 00001419, ayant son siège social à 1 Wythall Green Way, Wythall Birmingham, B47 6WG, Grande Bretagne,

2. UBERIOR EUROPE LIMITED, une société selon les lois d'Angleterre et Wales, enregistré sous le numéro SC299325, ayant son siège social à 150 Citymark, Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE Grande Bretagne

3. STICHTING DEPOSITARY APG STRATEGIC REAL ESTATE POOL une fondation, ayant son siège social à Heerien (adresse: 6411 EJ Heerien, Oude Lindestraat 70t, numéro du registre du commerce: 34340540)

agissant pour la bénéfice du APG STRATEGIC REAL ESTATE POOL

4. ELDERSFIELD INVESTMENTS LIMITED, une société selon les lois des Iles Vierges britanniques, enregistré sous le numéro 650958, ayant son siège social à Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques,

5. FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LIMITED, une société selon les lois de l'île de Man, enregistré sous le numéro 011494C, ayant son siège social à Royal Court, Castletown, Ile de Man, IM9 1RA, concernant Professional Portfolio 712132;

6. FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LIMITED, une société selon les lois de l'île de Man, enregistré sous le numéro 011494C, ayant son siège social à Royal Court, Castletown, Ile de Man, IM9 1RA, concernant Professional Portfolio 712134;

7. Matthew Charles Allen, né le 5 avril 1956 à Chester (Angleterre), demeurant à 75 Park Road, Chiswick W4 3EY, Angleterre,

8. WOLVERCOTE INVESTMENTS LIMITED, une société selon les lois des Iles Vierges britanniques, enregistré sous le numéro 132976, ayant son siège social à Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques,

9. Edward Jonathan Cameron Hawkes, né le 13 janvier 1977 à Vernon (Angleterre), demeurant à 10 Hillgate Street, Londres W8 7SR, Angleterre,

10. Stephen Anthony Farrugia, né le 31 mars 1977 à Oxford (Angleterre), demeurant à 28 Erpingham Road Londres, SW15 1BG, Angleterre,

11. Hugh Edward Mark Osmond, né le 24 mars 1962 à Lambourn (Royaume Uni), demeurant au 13, Devonshire Place, Londres W1G 6HU, Royaume Uni.

12. VANBRUGH TRUSTEES LIMITED, une société selon les lois d'Angleterre et Wales, enregistré sous le numéro 05530139, ayant son siège social à l'Estate Office, Blenheim Palace, Woodstock, Oxfordshire OX20 1PP, Angleterre, et VANBRUGH TRUSTEES NO 2 LIMITED, une société selon les lois d'Angleterre et Wales, enregistré sous le numéro 5738999, ayant son siège social à l'Estate Office, Blenheim Palace, Woodstock, Oxfordshire OX20 1PP, Angleterre,

agissant à ces fins-ci en leur qualité des fiduciaires du VANBRUGH UNIT TRUST, un trust selon les lois d'Angleterre et Wales, et

13. TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, une société selon les lois d'Angleterre et Wales, enregistré sous le numéro 04708906, ayant son siège social à One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF, Angleterre,

tous ici représentés par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu de treize (13) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, sont les associés (les «Associés») de «San Topco Holdings I S.à.r.l.», ayant son siège social au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1705, le 11 août 2007,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.451 (la «Société»).

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour. L'ordre du jour est suivant:

Ordre du jour

1. Placer la société en liquidation.
2. Approuver le bilan d'ouverture de liquidation de la Société en date du 30 Novembre 2014.
3. Nommer Sporagnium Limited, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur») et investir le Liquidateur des pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 telle que modifiée et les statuts de la Société pour effectuer la liquidation, de réaliser l'actif et payer les dettes de la Société et aux fins de liquider les affaires de la Société.

Première résolution

Les Associés, représentés comme ci-avant, décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation, avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

Les Associés, représentés comme ci-avant, décident de D'approuver le bilan d'ouverture de liquidation de la Société en date du 30 Novembre 2014.

Troisième résolution

Les Associés, représentés comme susmentionné, décident de nommer «Sporagnium Limited», une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 615 637, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur") et investir le Liquidateur des pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 telle que modifiée et les statuts de la Société pour effectuer la liquidation, de réaliser l'actif et payer les dettes de la Société et aux fins de liquider les affaires de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/385. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007457/177.

(150007692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Delta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.447.

Les comptes annuels du 01.01.2013 au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009650/11.

(150011322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Avouillons Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.735.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Avouillons Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.735 (the "Company"). The Company was incorporated on July 13th 2006 as a société anonyme pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated October 24th 2006, n°1987. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on November 27th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated January 2nd 2007, n°1.

There appeared:

BASECOM INVESTMENT SARL, with registered office at 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.296, (hereafter the Shareholder),

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal on December 31st 2014.

Which said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

I. the entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of DEWNOS INVESTMENTS S.à.r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.983, as liquidator (liquidateur) of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated August 10th, 1915 (the "Law").

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l' «Assemblée») des associés Avouillons Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.735 (la «Société»). La Société a été constituée le 13 juillet 2006 sous la forme juridique d'une société anonyme en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 octobre 2006 n° 1987. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'une reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 janvier 2007 n° 1.

A comparu:

BASECOM INVESTMENT SARL, avec le siège social est établie au 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.296 (ci-après l'Associé) ci-après représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 décembre 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'intégralité du capital social de la Société étant dûment représentée à la présente Assemblée qui par conséquent renonce aux formalités de convocation, l'Associé représenté considérant avoir été dûment convoqué et ayant parfaite connaissance de apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de DEWNOS INVESTMENTS S.à.r.l., en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer DEWNOS INVESTMENT S.à.r.l., avec le siège social est établi au 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.983, en tant que liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 janvier 2015. 2LAC/2015/727. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007634/134.

(150009387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Axis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.877.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen.

On the twenty third day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mr. Emiliano Afonso RAMOS TAVARES, born in Praia (Cape Verde), on January 12, 1962, residing in Luanda (Angola), Rua Manuel Almeida Vasconcelos, N°20 B Azul,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) "Axis Group S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 182877, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 13, 2013, published in the Mémorial C number 339 of February 6, 2014 (the "Company").

2) The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-trois décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Emiliano Afonso RAMOS TAVARES, né à Praia (Cape Vert), le 12 janvier 1962, demeurant à Luanda (Angola), Rua Manuel Almeida Vasconcelos, N°20 B Azul,

représenté par M. Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "Axis Group S.A.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 182877, a été constituée suivant acte du notaire soussigné, le 13 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 339 du 6 février 2014 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3) Que le comparant est l'associé unique de la Société.

4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

20590

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Constatacion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2014. Relation GRE/2014/5434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015006911/95.

(150007442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Varfor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 74.120.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

OZIM INVEST & FINANCE INC, une société constituée et existante sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social auprès de Trident Chambers, PO BOX 146, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre de commerce et des sociétés international sous le numéro 1560862,

ici représentée par Madame Géraldine NUCERA, employée, demeurant professionnellement à Hesperange, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 4 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme "Varfor Holding S.A.", établie et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 27 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 334, le 9 mai 2000. Les statuts ont été modifiés à deux reprises par le même notaire suivant deux actes reçus respectivement le 11 décembre 2001, publié audit Mémorial C, numéro 648, le 25 avril 2002, et le 5 mai 2003, publié audit Mémorial C, numéro 607, le 4 juin 2003.

Qu'elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.120.

Que le capital social de la Société est fixé à six cent mille euros (600.000,-EUR), représenté par six cents actions (600) d'une valeur nominale de mille euros (1000,- EUR) chacune.

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que la comparante est la seule propriétaire de la totalité des actions de la Société préqualifiée.

Que la comparante représentant l'intégralité du capital social, en tant qu'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière.

Que l'activité de la Société a cessé.

En sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare:

Que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé, connu ou inconnu à ce jour, avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège de la Société.

Qu'il sera procédé à l'annulation des titres au porteur.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant l'expiration du délai de trente jours à compter de la publication du présent acte (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Nucera, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63461. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006829/57.

(150007342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Update consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.033.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Muriel RUSINOWITCH, née le 9 avril 1960 à Metz (France), demeurant F-57160 LESSY, 2bis, rue de la Côte (ci-après «l'Actionnaire Unique»),

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est la seule et unique actionnaire de «Update consulting S.A. ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, constituée le 07 janvier 2002 suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 807 du 28 mai, modifiée le 30 septembre 2005, suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 234 du 02 février 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 86033. (ci-après «la Société»).

Le capital social de la Société est de trente-et-un-mille euros (31.000,-EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois-cent-dix Euros (310,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare expressément dissoudre et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

En agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'Actionnaire Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Actionnaire Unique et que les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés. Par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, l'Actionnaire Unique assumera irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire Unique aux membres du Conseil d'administration, ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

L'Actionnaire Unique s'engage à procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante F-57160 LESSY, 2bis rue de la Côte.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006820/56.

(150007375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Agenotec Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5675 Burmerange, 4, rue Jean Hengen.

R.C.S. Luxembourg B 167.703.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015006891/14.

(150007924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Silves Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.533.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006744/9.

(150006929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Bellefontaine Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015006960/10.

(150007822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.
